

INSEE DR de BRETAGNE

le 05 JUIN 1992

Archivage DR

Archivage informatique de l'enquête "mise à jour des écarts et lieux-dits de
BRETAGNE-

1) Présentation générale de l'application.

cf article ci-joint du courrier des Statistiques n° 38 d'Avril 1986 rédigé
par la responsable du travail (Annexe 1).

Précisions complémentaires :

- cette enquête s'est déroulée de 1985 à 1989.
- pour le département des Côtes d'Armor, c'est la nomenclature de 1946
qui a été mise à jour, il n'y avait pas eu de mise à jour en 1962.
- le champ de l'enquête a concerné toutes les communes de Bretagne.
- les nomenclatures "mise à jour 82" ont été diffusées sous forme de
fascicules départementaux comprenant une liste alphabétique des écarts par commune
et un index départemental (cf annexe 2).

Point important : Cette enquête a demandé un important travail de saisie.
Il a fallu créer un fichier de travail avec pour base, la saisie complète des données
anciennes (1946,1962). D'où la nécessité de conserver les fichiers des données 82
pour une prochaine mise à jour post-censitaire.

Une nomenclature des écarts et lieux-dits de Bretagne

Dans une région comme la Bretagne où l'habitat reste encore assez dispersé, il est intéressant de répertorier les écarts ou lieux-dits de chaque commune et d'appréhender leur évolution démographique. La population éparsée y est passée de 974 000 habitants en 1975 à 956 000 en 1982. Elle avoisine donc toujours le million. Dans les communes proches de grands centres urbains, les hameaux voient leur population augmenter rapidement et sont même souvent absorbés par l'agglomération. Dans les communes rurales, ils se dépeuplent et leurs habitations principales deviennent des résidences secondaires.

Après le recensement de 1946, la Direction régionale de l'INSEE de Rennes avait édité une première nomenclature des écarts et lieux-dits de Bretagne qui a été mise à jour par la suite avec les résultats de celui de 1962.

Cette nomenclature s'articulait en deux grandes parties :

- la première donnait par commune la liste des écarts et lieux-dits (avec la population correspondante à la date du recensement) ;
- la seconde était une liste alphabétique de tous les écarts du département avec l'indication des communes dans lesquelles ils se trouvaient.

À l'issue du recensement de 1982, une actualisation de cette nomenclature a été décidée. Elle s'achève actuellement pour le premier département, l'Ille-et-Vilaine, et elle est en cours de constitution pour les Côtes-du-Nord.

Un relevé dans les documents du RP 82

Le document de base utilisé est bien sûr la nomenclature de 1962. Le travail consiste à la mettre à jour à partir des données du RP 82. Pour ce faire, la nomenclature existante a été saisie puis éditée sur papier, avec, en regard de chaque nom d'écart, des zones réservées pour le report des données statistiques relatives au nombre de résidences principales, de logements vacants, de résidences secondaires et à la population des résidences principales en 1982.

Ce travail fait apparaître trois catégories d'écarts :

- les écarts figurant dans la liste de 1962 et non trouvés en 1982.
- les écarts non répertoriés en 1962 et apparaissant en 1982.
- et enfin, les écarts trouvés aux deux recensements.

Une enquête est alors lancée auprès des mairies, afin de clarifier la situation :

- dans le premier cas, il s'agit de savoir ce que sont devenus les écarts disparus. Sont-ils inhabités, abandonnés ? Ont-ils été absorbés par un autre lieu-dit ou par l'agglomération qui s'étend ?
- dans le second cas, on veut situer les nouveaux écarts par rapport à la mairie, être sûr qu'il s'agit bien de nouveaux lieux-dits et non pas de nouvelles appellations pour des lieux-dits déjà existants ;

DEFINITION

Est réputé écart ou lieu-dit toute habitation (ou ensemble d'habitations) distincte et située en dehors de l'agglomération du chef-lieu de la commune. Les écarts qui ont été absorbés par l'agglomération ou par un autre lieu-dit sont signalés pour mémoire afin d'assurer la continuité avec la nomenclature de 1962. La population correspondante est comptabilisée avec l'agglomération (population agglomérée) ou le lieu-dit receveur suivant le cas. Lorsque la population de l'agglomération du chef-lieu est inférieure à 50 habitants, l'ensemble de la population de la commune est comptabilisée comme éparsée. Le bourg est alors considéré comme un lieu-dit.

- dans le troisième cas, il y a parfois un doute sur l'orthographe et l'on demande à la mairie de trancher.

À la réception de l'enquête, on procède à la mise en forme définitive de la liste des écarts et lieux-dits de la commune. Cette phase conduit à des rapprochements entre la première et la seconde catégorie. Des lieux-dits ont pu changer de nom. D'autres n'ont pas été répertoriés en 1982, les habitants ayant été recensés dans un autre lieu-dit proche. Les écarts ou lieux-dits des deux premières catégories sont alors repérés par un indicateur :

- B : l'écart a été absorbé par l'agglomération du chef-lieu ;
- E : l'écart est éclaté entre plusieurs autres écarts ;
- N : l'écart est nouveau, il n'existait pas en 1962.

Une saisie par atelier manuel

Grâce à un écran « déporté » installé dans les ateliers manuels, la saisie de la liste ainsi enrichie est assurée par la personne qui l'a préparée. Il s'agit en fait d'une mise à jour d'enregistrements existants. Le fichier issu du recensement de 1962 a été implanté sur le disque de l'atelier de saisie et divisé en lots accessibles aisément. Il suffit d'appeler chaque enregistrement pour y introduire des données de 1982. La présentation des zones de saisie à l'écran suit la logique du bordereau de district. Un seul département est accessible à un instant donné pour éviter une saturation de l'ordinateur de l'atelier de saisie.

Des contrôles de cohérence sont ensuite effectués : en particulier, un rapprochement du total de la population des écarts avec la population éparsée au recensement de 1982. Le fichier ainsi apuré est préparé pour l'édition. Un contrat a été conclu avec le CICB (Centre Interuniversitaire de Calcul de Bretagne) pour une édition en petits caractères permettant plus de 100 lignes par page (voir fac-similé).

Chaque département sera doté d'une nomenclature mise en vente à l'Observatoire Economique de Bretagne. Ainsi seront satisfaits les divers organismes qui ont besoin d'une base de localisation infracommunale. Les renseignements seront également disponibles sur support informatique pour des exploitations particulières. Ce pourrait être un bon outil de base pour la préparation du prochain recensement de population.

FAC-SIMILÉ D'UNE PAGE DE LA NOMENCLATURE

35004 ANTRAIN

PAGE 3

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES
CANTON DE ANTRAIN

POPULATION MUNICIPALE: 1499
POPULATION LEGALE : 1534

P-EPARSE: 213
P-AGGLOM: 1286

N-IMMEUBLES: 372
MENAGES : 489

SUPERFICIE : 931
NOMBRE-ECARTS: 33

LIBELLE DE L'ECART	SITUATION S	RP-62	RP-82	LOG82	LOG82	LIBELLE DE L'ECART	SITUATION S	RP-62	RP-82	LOG82	LOG82
		POPUL	POPUL	SECND	TOTAL			POPUL	POPUL	SECND	TOTAL
ANGLE L'	1,3 N	47	17	0	6	LANDELLES LES	0,5 E	9	2	1	2
BARBAIS LA	4,3 N	8	10	0	2	LAUNAY	1,2 N	6	4	0	1
BASCONNERIE LA	2,8 SE	4	0	0	1	MAISON NEUVE	3,2 S	3	1	0	1
BEL AIR	0,3 N	3	3	0	1	MONSULAIS LA	3,2 SE	4	3	1	2
BERTINIERE LA	2,5 S	4	7	0	2	MOTTE LA	3,6 N	4	2	0	1
BONNEFONTAINE	1,8 SO	19	16	0	5	NEUGLE	2,8 SE	23	10	0	7
CARREE LA/	2,5 SE	13	21	0	6	PITOUSSIERE LA	2,5 N	3	6	0	1
CHAMP TROUSSARD LE	0,2 NE B	3				PONT NEUF LE	0,8 O B	8			
CHENOTIERE LA	2,4 SE N		4	0	1	REGRETTAIS LES	1,7 E	5	3	0	1
CHOLTAIS LA	0,9 E	9	9	1	3	ROULET LE	0,6 E B	8			
COUESNON	1,0 O	6	6	0	2	SAINTE DENIS	0,7 SE N		3	0	2
COUR PAVEE LA	2,8 S	8	6	0	2	SAINTE LAURENT	1,5 S	19	27	2	12
CRESPIERE LA	1,2 NE	13	3	0	2	THABOR	0,4 S B	23			
CROIX LES	0,5 NE B	29				TRANCON LE	1,5 N	14	16	0	5
FOLIE LA	2,5 N	20	8	0	7	VIGNE LA	0,8 N	0	0	0	0
FUTAIS LA	0,2 NE	0	0	0	0	VILLALCUPS	1,0 SO	5	0	0	0
GUERMONDAIS LA	1,5 E	10	9	1	3	VIVIER LE	1,3 SE	9	4	0	2
HOMME LE	3,5 N	19	9	0	3						

35005 ARBRISSEL

ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE RETIERS

POPULATION MUNICIPALE: 232
POPULATION LEGALE : 232

P-EPARSE: 66
P-AGGLOM: 146

N-IMMEUBLES: 98
MENAGES : 73

SUPERFICIE : 462
NOMBRE-ECARTS: 19

LIBELLE DE L'ECART	SITUATION S	RP-62	RP-82	LOG82	LOG82	LIBELLE DE L'ECART	SITUATION S	RP-62	RP-82	LOG82	LOG82
		POPUL	POPUL	SECND	TOTAL			POPUL	POPUL	SECND	TOTAL
BEAU CHENE	2,0 E	3	0	1	1	DORIOLAIS LA	0,6 NE	4	6	0	1
BOIS JOUAN LE	0,5 SO B	6				GARMONT	1,3 E	10	8	0	2
BOIS TAILLE LE	0,8 S	3	3	0	1	JARSAIS LES	0,8 SE	16	13	0	4
BOUSSARDIERE LA	1,2 N	6	8	0	4	LAUNAY	1,0 E	10	3	3	5
BROSSAIS LA	0,4 S	4	1	0	1	NOE LA	0,2 S B	7			
CHAMBRE LA	0,2 E B	2				PONT D'ORCE	1,3 N	12	15	0	4
CHAPELLE LA	0,3 E B	3				ROUAUX LES	1,1 N B	2			
CHEVIRE	0,7 S	10	4	0	1	VIEUX MOUSSE	2,2 E	14	23	0	4
CHEVROTIERE LA	0,5 N B	20				VIGNE LA	0,2 SO B	12			
COQUERIE LA	0,9 N B	3									

Légende

- RP-62 POPUL : population des résidences principales en 1962
- RP-82 POPUL : population des résidences principales en 1982
- LOG82 SECND : nombre de résidences secondaires en 1982
- LOG82 TOTAL : nombre total de logements en 1982

Une nouvelle méthode de travail

Dans la conception de ce travail, une attention particulière a été apportée pour veiller à la bonne cohérence de l'ensemble et éviter les ruptures entre les différentes étapes. L'atelier de saisie, manquant de disponibilités, n'a été sollicité que pour la saisie de l'ancienne nomenclature. Les agents de l'atelier manuel assurent donc la grosse partie du travail. Cela va du relevé dans les bordereaux de district jusqu'au traitement des anomalies éditées suite aux contrôles informatiques, en passant par les correspondances avec les mairies et la saisie des mises à jour.

Cette organisation du travail est plus enrichissante de par la diversité des tâches qu'elle entraîne. Les coûts ont pu être diminués et les délais de parution de cette nomenclature ont été raccourcis.

Albert THOUZEAU
Service Production
Direction régionale
de l'INSEE de Rennes

INSEE - DR de BRETAGNE
Archivage DR

le 05 JUIN 1992

Archivage informatique de l'enquête " mise à jour des écarts et des lieux-dits de BRETAGNE".

2) Fac-similé des questionnaires

DIRECTION
RÉGIONALE
DE RENNES

SIRENE n° 173 502 709 00012 APE : 9003

RENNES, le

Monsieur le Maire

V/Réf.:

N/Réf.:

Objet : Mise à jour de la Nomenclature des écarts et lieux-dits.

Monsieur le Maire,

Pour répondre à une demande du public dans ce domaine, la Direction Régionale de l'INSEE met à jour une nomenclature des écarts et lieux-dits de chaque commune du département des Côtes-du-Nord.

Les recherches sont faites à partir des données du recensement de 1982. Les noms d'écarts ou lieux-dits trouvés sur les bordereaux de district de la population éparses sont comparés à ceux déjà répertoriés en 1946. A l'issue de ces recherches, on distingue trois catégories principales :

- Les écarts mentionnés dans la population éparses en 1946 et retrouvés en 1982.
- Les écarts n'apparaissant plus dans la population éparses en 1982.
- Les écarts apparaissant pour la première fois dans la population éparses en 1982.

Ce classement doit être complété par un certain nombre d'informations correspondant à la situation réelle. C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir renseigner avec le maximum de soins les trois listes ci-jointes et de nous adresser, si possible avec votre réponse, un plan de votre commune.

Par définition, la population éparses est l'ensemble de la population non-agglomérée au chef-lieu. Elle peut donc inclure des agglomérations secondaires relativement importantes. La population agglomérée au chef-lieu est déterminée en fonction du périmètre d'agglomération qui a été défini pour le recensement général de la population de 1982. Par conséquent les écarts qui ont été absorbés par l'agglomération suite à son extension ne doivent plus apparaître dans la nouvelle liste qui sera établie pour la seule population éparses.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/LE DIRECTEUR RÉGIONAL :

Le Chef de Division :

A. THOUZEAU



« Le Colbert »
36, Place du Colombier
B.P. 17 - 35031 RENNES CEDEX

Tél. : (99) 30. 91. 90

Télex : 740756

le 05 JUIN 1992

Archivage informatique de l'enquête " mise à jour des écarts et des lieux-dits de BRETAGNE".

3) Description du fichier

4) Dictionnaire des variables

voir documents ci-joints

Archivage informatique enquêtes mise à jour des écarts et lieux-dits de
 Bretagne et «... de
 Loir-Atlantique»

DESCRIPTION DU FICHIER

Ecart avant édition

NOM DU FICHIER OU TABLE : DSN = 3864. ECART. BDC. D2. TOTAL
 FORME DES ARTICLES : FB
 LONGUEUR DES ARTICLES : 108,6264
 ORGANISATION :
 TYPE D'ACCES : /
 SUPPORT : DISQUE
 ARGUMENT DE TRI PRINCIPAL :

5
 6
 4

TYPE 0 (Commune)

NOM RUBRIQUE	POSITION	LONGUEUR	NATURE A, 9, X	OBSERVATIONS
Type	1	1	x	0
Tdp	2	2	x	22, 29, 55, 56
TCON	4	3	x	
Tlibc	7	30	x	libellé commune
Tliba	37	20	x	libellé Annonciat
Tlibk	57	20	x	libellé Canton
TMON	77	4	9	pop municipale
TAGG	81	4	(binaire) 9(8)	" agglomération
TEPA	85	4	code	" espace
TEC	89	4		type écarts
TINH	93	4		" communes
TSUP	97	4		Superficie commune
TPLT	101	4		pop. légale totale
P NRP	105	4		abn des. principales

Archivage informatique enquêtes "mise à jour des états et lieux-dits de
 Bretagne" et ".....de l'occ. Atlantique".

DESCRIPTION DU FICHIER Ecart avant Edition

NOM DU FICHIER OU TABLE	: DSV = DR64. ECART. BDC. D2.	6264 3 452 5264 TOTAL
FORME DES ARTICLES	: FB	4
LONGUEUR DES ARTICLES	: 108,6264	
ORGANISATION	:	
TYPE D'ACCES	: /	
SUPPORT	: DISQUE	
ARGUMENT DE TRI PRINCIPAL	:	

Type 1 (lieu-dit)

NOM RUBRIQUE	POSITION	LONGUEUR	NATURE A, 9, X	OBSERVATIONS
Type	1	1	X	1
IDP	2	2	X	22, 29, 35, 56
TCOM	4	3	X	
Tlibel	7	27	X	nom de l'ecart
TRP2	34	3	9	Nbre rés. principale(s)
TRP62	37	4	3	pop. rés. principales
TDIST	41	3	9	distance au bourg
IDIREC	44	2	X	orientation
Tident	46	4	9	de 10 en 10
Tquali	50	1	X	N, D, E, P, D N = Noub B = Bourc E = ecart D = dispar
TRP32T	51	5	9	Nbre RP
TLV 82T	56	5	9	" log. vacants
TR582T	61	5	9	" rés. secondaires
TRP082T	67	6	9	Pop 82 (lieu-dit)
zone libre	72	37	-	